

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 V. 281** Vœu relatif à l'avenir de la Petite Ceinture.

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de  
Conseil municipal,**

Considérant que la Petite Ceinture est empruntée par les rames du RER C, sur 11 km, dans le 16e arrondissement ;

Considérant que 23 km sont fermés à tout trafic ferroviaire depuis de nombreuses années et qu'ils constituent près de 50 hectares au cœur de la métropole ;

Considérant la singularité et la variété de son paysage et la nécessité de conserver la continuité et la mémoire de cet ouvrage du 19e siècle ;

Considérant que, depuis l'arrêt de son exploitation ferroviaire sur une partie de son linéaire, la Petite Ceinture est devenue, au fil des ans, un espace riche en biodiversité avec la présence d'espèces rares comme l'ont montré les inventaires réalisés sur quelques portions du site ;

Considérant que les talus constituent des corridors pour les déplacements des espèces ;

Considérant le protocole signé en 2006 entre la Ville de Paris et RFF sur l'aménagement de la Petite Ceinture pour permettre son ouverture au public et proposer ainsi des usages diversifiés. Cela s'est traduit par la création de jardins partagés dans les 12e, 14e et 18e arrondissements (Les Jardins du Ruisseau) et à l'aménagement de promenades dans les 15e et 16e arrondissement ;

Considérant les négociations engagées aujourd'hui entre la Ville de Paris et RFF en vue du renouvellement du protocole avant la fin de l'année 2012 ;

Considérant la nécessité de s'accorder avec RFF sur un projet global dans la mesure où RFF est propriétaire des terrains et seul à décider du déclassement ou non du domaine ferroviaire pour d'autres usages ;

Considérant la nécessité de solliciter au préalable l'avis des parisiens et des élus d'arrondissement sur l'avenir de cet équipement structurant du paysage parisien et sur les usages potentiels, y compris sur les surlargeurs, terrains de part et d'autre de l'emprise ferroviaire : corridors biologiques, promenades et lieux de détente pour les riverains, transports de personnes et/ou de marchandises, logistiques urbaines, etc. sans exclure la réalisation de nouveaux programmes, notamment de logements, de part et d'autre de la Petite Ceinture ;

Considérant les vœux adoptés par les élus des 12e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements, en faveur de l'organisation d'une concertation sur l'avenir de la Petite Ceinture ;

Sur la proposition de Mme Annick LEPETIT, au nom de l'Exécutif,

Demande au Maire de Paris :

D'organiser avec RFF, en 2012, une conférence de consensus, qui serait suivie d'une concertation publique sur l'avenir de la Petite Ceinture. Cette démarche fonderait la nouvelle convention cadre avec RFF.